

LE CEDRE

1, allée des Chapelains
71600 Paray-le-Monial

VERIFICATION REGLEMENTAIRE

Pour la période de janvier 2022 à décembre 2023

AVIS MOTIVE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

**SUR L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX
LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION**

Rapport de tierce partie
Remis le 22 juillet 2024

Avis de vérification

Aux Associé(e)s,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité COFRAC Vérification sous le n°3-1991 (portée disponible sur www.cofrac.fr), vous nous avez désigné pour conduire la vérification réglementaire de l'exécution de votre mission pour la période courant de janvier 2022 à décembre 2023, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux dont votre entreprise s'est dotée en adoptant la qualité de société à mission en septembre 2020.

Votre raison d'être :

« Nous voulons favoriser une économie soucieuse du bien commun, respectueuse de l'homme et de la planète, et qui sache faire place à des relations solidaires et équitables, empreintes de gratuité »

Vos 3 objectifs sociaux et environnementaux :

1. Prendre soin des relations avec toutes les parties prenantes
2. Développer des relations commerciales justes et vraies
3. Proposer des alternatives pour une consommation et des achats plus responsables

Conclusion

Sur la base des rapports 2022 et 2023 du comité de mission, des éléments historiques que nous avons collectés et des travaux de vérification que nous avons conduits, tels que décrits dans les parties « principes de la mission de vérification » et « Nature de la mission de vérification », nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par notre vérification, le fait que :

- LE CEDRE **poursuit dans le cadre de son activité** les objectifs sociaux et environnementaux précisés dans ses statuts,
- LE CEDRE **ait atteint une partie des objectifs opérationnels fixés pour la période**, en conformité et respect de chacun des objectifs que la société a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^oalinéa de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- LE CEDRE **ait mis en œuvre des moyens** pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^oalinéa de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

En conséquence,

Nous estimons que, sur la période vérifiée, **votre société respecte tous les objectifs statutaires.**

Principes de la mission de vérification

IN ITINERE a développé un programme de vérification nommé « **vérification en confiance** » (référence VC3.2024 disponible sur demande) permettant de mesurer et d'évaluer, pour les sociétés dotées de la qualité « à mission », l'exécution de leurs objectifs sociaux et environnementaux dans une trajectoire de progrès et de contribution à la Société s'inscrivant dans le temps long, **qui nous permet de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.**

Notre indépendance et impartialité sont définies par les dispositions prévues à l'article L 822-11 du code de commerce appliqués dans notre système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées.

Notre programme de vérification a été construit en application des dispositions réglementaires et des doctrines professionnelles des articles R.210-21, L.210-11, L.210-12, A.210-1 et A.210-2 du Code de commerce relatifs à la loi PACTE mai 2019, au décret du 2 janvier 2020 et à l'arrêté d'application du 27 mai 2021, ainsi que conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17029 relative à « l'évaluation de la conformité – principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification ».

Au-delà des exigences réglementaires et hors accréditation, notre programme de vérification nous permet également d'estimer que la raison d'être et les objectifs statutaires de la société LE CEDRE sont en cohérence avec les enjeux sociaux et environnementaux de la pratique du métier et du secteur d'activité ; et d'exprimer un avis favorable sur la confiance que nous accordons à votre société quant à l'intégrité, de votre entreprise dans l'exécution de sa mission.

RESPONSABILITES

Responsabilité de la société LE CEDRE

- De l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et de sa conformité aux exigences spécifiées applicables ;
- De former un comité de mission et lui donner les moyens de pouvoir établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ; et notamment en lui donnant les moyens de conduire en toute indépendance, avec bienveillance et sans complaisance l'ensemble des diligences qu'il jugera nécessaire ;
- De mettre à la disposition des *confianceurs / pairs confianceurs* l'ensemble des documents et informations jugés nécessaire pour la conduite de la vérification, ainsi que de laisser en toute indépendance conduire les diligences requises par la méthode des engagements en confiance pour mener à bien notre mission de vérification ;
- De s'assurer de la bonne compréhension, réception et mise en œuvre de la raison d'être et de ses objectifs sociaux et environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin que la mise en œuvre des métiers de l'entreprise, du modèle d'affaire, de la stratégie puisse produire les effets régénérateurs escomptés permettant de contribuer à un progrès social et environnemental sur nos sociétés ;
- De se doter d'outils permettant de guider l'action collective, notamment un ou des référentiels et d'élaborer et produire des informations liées à l'exécution des objectifs statutaires.

Responsabilité du comité de mission

- D'être exclusivement chargée du suivi de l'exécution de la mission ;
- De se donner les moyens d'établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce ;

Responsabilité d'IN ITINERE

- De planifier et d'exécuter les travaux de vérification au sein du CEDRE en conformité avec les exigences réglementaires et de la norme ISO/IEC 17029 et dans le respect de son programme de vérification référence VC3.2024 et de la méthode choisie ;
- De documenter par des traces et des preuves issues du fonctionnement réel de l'entreprise et dans toute sa complexité, la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux que LE CEDRE se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- De s'assurer de l'absence d'anomalie significative de nature à remettre en cause la confiance dans la bonne exécution de la mission du CEDRE sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par la vérification ;
- Sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur le respect par LE CEDRE des objectifs sociaux et environnementaux fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- De refléter avec véacité et exactitude les activités de vérification, les constats, les conclusions et les avis, y compris les obstacles importants rencontrés au cours du processus de vérification, ainsi que les divergences de vue non résolues entre IN ITINERE et LE CEDRE.

Nature de la mission de vérification

La méthode que nous avons utilisée en exerçant notre jugement professionnel est la méthode des engagements en confiance. Elle est nourrie par des informations et données historiques collectées à travers des entretiens, des observations et des analyses documentaires.

La mission de vérification a été conduite :

- En vérifiant pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux, l'atteinte des objectifs et les processus d'intégration dans les métiers, et les moyens mis en œuvre au regard de l'évolution des affaires et l'existence, le cas échéant, de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de l'exécution des objectifs,
- En évaluant au plus près de l'activité et du fonctionnement de l'entreprise ce que la mission et les objectifs mettent en mouvement en son sein et avec ses parties prenantes, et ce qu'il se passe dans les espaces de dialogue et de gouvernance.

Les procédures suivies, les informations collectées et les analyses réalisées qui ont permis de construire notre avis de confiance sont précisées dans le rapport spécial joint à cet avis.

Les travaux conduits en application de la méthode des engagements en confiance nous permettent également d'exprimer un degré d'assurance sur la solvabilité de votre mission, (entendue comme la

capacité de votre société à maintenir dans le temps long la mission dont elle s'est dotée). Ce degré d'assurance est indiqué et commenté dans le rapport spécial joint à cet avis.

Nos travaux ont porté sur :

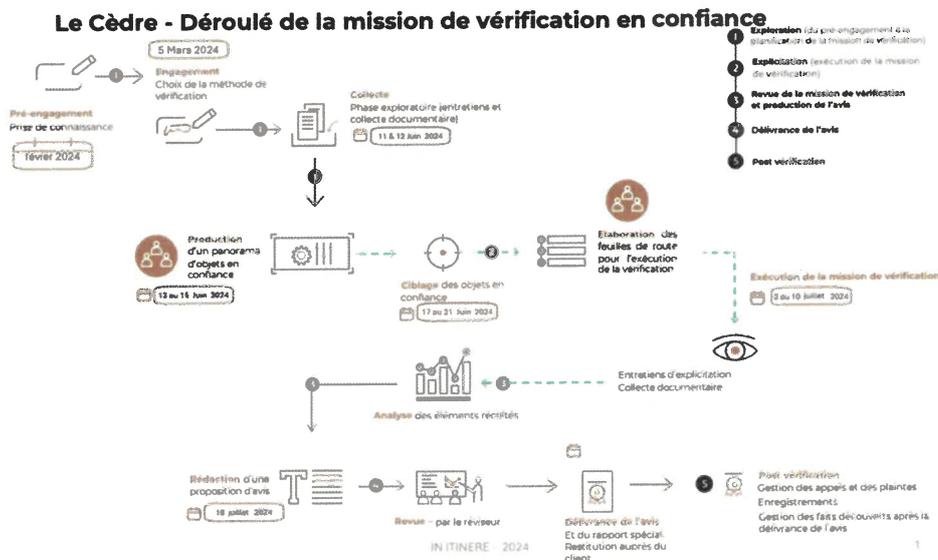
- L'analyse du modèle de mission (la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les trajectoires et les résultats escomptés) **au regard du caractère génératif visé par la qualité de société à mission**
- La revue de l'adéquation des moyens, et de l'évolution d'atteinte de résultats
- L'appréciation de la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- Les enjeux de confiance que posent la raison d'être et les objectifs de la société ;
- Les enjeux de solvabilité de la mission au regard de la gouvernance et du modèle d'affaire.

DILIGENCES

La vérification a été conduite par 1 confianceure et 1 pair confianceur, personnes expertes et formées par IN ITINERE qui sont intervenues sur une période courant du 3 juin au 9 juillet 2024.

Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité. Nous avons analysé le rapport de mission, examiné les documents utiles disponibles. Nous nous sommes enquis auprès de la direction des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs statutaires. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels définis pour chaque objectif statutaire ont été atteints au regard des trajectoires définies par LE CEDRE sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

La mission de vérification s'est déroulée selon le calendrier et les phases suivantes :



1/ Phase exploratoire et planification de la mission de vérification

Phase conduite du 3 au 25 juin 2024.

La méthode des engagements en confiance débute par une étape exploratoire compréhensive, menée auprès de fonctions stratégiques et opérationnelles de direction par des entretiens individuels exploratoires. Ainsi 10 entretiens ont été conduits au siège de la société entre le 3 et le 12 juin 2024.

En parallèle, nous avons étudié les PV des réunions du Comité de Mission et ses rapports de mission, nous avons également examiné la feuille de route stratégique et exploré différentes sources documentaires relatives aux enjeux du secteur du Cèdre.

- i. Ces travaux exploratoires ont permis de formuler un panorama de 10 *objets en confiance*, formalisés de manière à couvrir l'ensemble des objectifs statutaires et à présenter les caractéristiques suivantes : Un ou des objets réclamant à des acteurs différents d'interagir ensemble dans le cadre d'architectures participatives, pour répondre à un ou des objectifs statutaires de la mission
- ii. Un ou des objets sujets à une activité discursive supportant des interprétations différentes de la part des parties engagées, pas nécessairement porteuses de mêmes intérêts dans l'exécution de la mission
- iii. Un ou des objets inscrits dans des initiatives, expérimentations destinées à favoriser les apprentissages, les essais-erreurs via des actions itératives et la recherche de signaux évidents, même localisés, de la bonne exécution de la mission.

L'identification d'*objets en confiance*, qui sont des initiatives, des projets, des objets de gestion, des programmes, qui mettent en mouvement/ tension un ou des objectifs statutaires, constitue le cœur de la phase exploratoire et permet la planification de la mission de vérification (production du plan de vérification).

Le plan de vérification a été construit à partir de la sélection de 3 *objets en confiance* (un par le Comité de direction, un par le Comité de mission et un par IN ITINERE). Détaillant les diligences visées pour la phase de recueil de preuves (exécution de la mission de vérification), il a ensuite été transmis à Romain Chevallet, référent de la mission.

2/ Phase d'explicitation (exécution de la mission de vérification)

Phase conduite du 3 au 9 juillet 2024.

Les diligences effectuées offrent des perspectives différentes et complémentaires sur la bonne exécution de la mission du CEDRE. Les tensions qui constituent les *objets en confiance* et la mission sont documentées, contextualisées à partir de situations ordinaires et d'actions concrètes en lien avec l'exécution des objectifs de l'entreprise.

Nous avons effectué 12 entretiens, qui se sont déroulés du 5 au 9 juillet 2024, avec des parties prenantes externes (adhérents, fournisseurs) et internes (responsables de marchés, chargés de suivi, consultants, chef de projet écologie intégrale, délégués régionaux), et consulté les documents que nous avons jugés utiles (appels d'offre, présentations pour adhérents, courriels, rubriques de l'intranet des adhérents, catalogue, documents de travail de préparation des rencontres, large documentation sur les outils supports de la fonction RH et du management).

Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission, Romain Chevallet et du dirigeant, Pierre-Antoine Colas, avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de la mission du CEDRE. Nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs fixés par LE CEDRE.

Des tests de détail sont mis en œuvre pour les *objets en confiance* retenus dans le plan de vérification en tant que les outils de recueil des preuves prévoient une recherche de traces et de preuves, au plus près du terrain et du fonctionnement réel de la société à mission et des acteurs impliqués. Les tests de détail effectués portent en priorité sur les usages des indicateurs en lien avec les objectifs statutaires et les outils de suivi de l'activité par des acteurs engagés dans l'activité ordinaire de l'entreprise.

3/ Phase de production de l'avis

Nous avons ensuite analysé les documents collectés et les entretiens effectués pour produire nos conclusions.

Les *objets en confiance* – dont la transversalité aux objectifs statutaires a été explicitée lors de la phase exploratoire – est analysé en le croisant avec chacun des objectifs statutaires de façon à pouvoir mettre en forme un avis conforme aux attendus de la réglementation, qui prévoit, pour chaque objectif statutaire, que des moyens sont mis en œuvre pour le respecter, des résultats sont atteints sur la période couverte par la vérification, les moyens mis en œuvre pour le respect de l'objectif sont adéquats, ou l'identification de circonstances extérieures qui affectent le respect de l'objectif.

A l'issue de cette analyse de l'ensemble de ces éléments, IN ITINERE conclut, pour chaque objectif, que la société : respecte, ne respecte pas ou qu'il lui est impossible de conclure.

Appréciation pour chaque objectif statutaire

L'appréciation du respect des objectifs statutaires est réalisée en application de notre matrice de critères précisée dans notre programme de vérification.

Pour le premier objectif statutaire

« Prendre soin des relations avec toutes les parties prenantes »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des moyens ont été mis en œuvre, que des résultats sont constatés, et que des objectifs sont atteints (progression du taux de contact, nombre et qualité des animations collectives). Surtout l'entreprise mène un travail de réflexion sur la pertinence des indicateurs choisis lors de la première période (2020/2022), elle les fait évoluer en conduisant d'autres démarches d'exploration pertinentes relatives à l'exécution de cet objectif (exemple l'initiative « la voix de l'adhérent »).

Considérant les moyens mis en œuvre, et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, nous estimons que LE CEDRE respecte cet objectif statutaire.

Pour le deuxième objectif statutaire

« Développer des relations commerciales justes et vraies »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des moyens ont été mis en œuvre (exemple table ouverte pour les fournisseurs pendant la période d'inflation, déploiement de ZEI pour le référencement des fournisseurs), que des résultats sont constatés et que des objectifs sont atteints (exemple relatif aux indicateurs de partage de la valeur). Surtout l'entreprise mène un travail de réflexion sur la pertinence des indicateurs choisis lors de la première période (2020/2022), elle les fait évoluer en conduisant d'autres démarches d'exploration pertinentes relatives à l'exécution de cet objectif (exemple la mise en œuvre de « lab » et un programme d'expérimentation).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, nous estimons que LE CEDRE respecte cet objectif statutaire.

Pour le troisième objectif statutaire

« Proposer des alternatives pour une consommation et des achats plus responsables »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des moyens ont été mis en œuvre, que des résultats sont constatés et que des objectifs sont atteints (relatifs aux indicateurs de partage de la valeur). Surtout l'entreprise mène un travail de réflexion sur la pertinence des indicateurs choisis lors de la première période (2020/2022), elle les fait évoluer en conduisant d'autres démarches d'explorations très pertinentes relatives à l'exécution de cet objectif (exemple l'ouverture de nouveaux marchés, l'introduction de fournisseurs issus de l'économie circulaire, l'adoption de nouvelles pratiques liées à la feuille de route rédigée dans le cadre de la Convention des Entreprises pour le Climat).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, nous estimons que LE CEDRE respecte cet objectif statutaire.

Fait à Rouen, le 22 juillet 2024

L'Organisme Tiers Indépendant IN ITINERE


Isabelle LESCANNE
Présidente



IN ITINERE SAS
RCS ROUEN 914 439 062
77 Rue Jeanne d'Arc - 76000 ROUEN

IN ITINERE S.A.S.

77, rue Jeanne d'Arc – 76000 ROUEN

www.initinere.fr – courriel : contact@initinere.fr – Tel 06.16.70.36.16 - RCS ROUEN 914 439 062